

**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-MARIE**

**RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION
DES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE LEVEES BATHYMETRIQUES
ET D'ETUDES GEOTECHNIQUES EN MER**

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Par Délibération du 28 avril 2012, vous avez approuvé le plan de financement des études complémentaires de levées bathymétriques et géotechniques en mer nécessaires à l'implantation d'un SWAC sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

L'Europe (FEDER) et l'ADEME ont donné leur accord pour l'octroi de subventions pour cette opération, à hauteur respectivement de 42 % et 28 % du montant des études.

Le plan de financement adopté était le suivant :

Financier	Coût total (HT)	Taux
FEDER	27 640,20 €	42 %
ADEME	18 426,80 €	28 %
Commune	17 943,00 €	30 %
Total	65 810,00 €	100 %

Or une erreur matérielle des services figure dans celui-ci.

A la demande des financeurs, et afin de se conformer au plan de financement agréé par le Comité Local de Suivi, je vous demande donc d'approuver le plan de financement rectifié comme suit :

Financier	Coût total (HT)	Taux
FEDER	27 640,20 €	42 %
ADEME	18 426,20 €	28 %
Commune	19 743,60 €	30 %
Total	65 810,00 €	100 %

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130223-1-13103-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
28/02/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-MARIE**

**RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION
DES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE LEVEES BATHYMETRIQUES
ET D'ETUDES GEOTECHNIQUES EN MER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n°12/2-14 du 28 avril 2012 ;

Sur le RAPPORT N°13/1-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de la réalisation des études complémentaires de levées bathymétriques et d'études géotechniques en mer, en vue de l'implantation d'un réseau d'eau froide sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, comme suit :

Financier	Coût total (HT)	Taux
FEDER	27 640,20 €	42 %
ADEME	18 426,20 €	28 %
Commune	19 743,60 €	30 %
Total	65 810,00 €	100 %

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'octroi des subventions.

Délibération n° 13/1-03

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget principal, au chapitre 13, et aux articles 1326 et 1327.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130223-2-13103-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
28/02/2013



Gilbert ANNETTE